



CONSEIL INDEPENDANT
EN ENVIRONNEMENT



Engagés par nature.

à Villers-Bocage (14310)

Demande d'autorisation environnementale

**PIÈCE N°8 : MEMOIRE RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE
D'INCIDENCE**

GES n°232411

Juin 2025

AGENCE OUEST

5, rue des Basses Forges
35530 NOYAL-SUR-VILAINE
Tél. 02 99 04 10 20
Fax 02 99 04 10 25
e-mail : ges-sa@ges-sa.fr

AGENCE NORD-EST

80 rue Pierre-Gilles de Gennes
02000 BARENTON BUGNY
Tél. 03 23 23 32 68
Fax 09 72 19 35 51
e-mail : ges-laon@ges-sa.fr

AGENCE EST

870 avenue Denis Papin
54715 LUDRES
Tél. 03 83 26 02 63
Fax 03 26 29 75 76
e-mail : ges-est@ges-sa.fr

AGENCE SUD-EST-CENTRE

139 impasse de la Chapelle - 42155
ST-JEAN ST-AURICE/LOIRE
Tél. 04 77 63 30 30
Fax 04 77 63 39 80
e-mail : ges-se@ges-sa.fr

AGENCE SUD-OUEST

Forge
79410 ECHIRÉ
Tél. 05 49 79 20 20
Fax 09 72 11 13 90
e-mail : ges-so@ges-sa.fr

SOMMAIRE

1	CONTEXTE DU MEMOIRE RESUME NON TECHNIQUE	3
2	RESUME DE L'ETUDE D'INCIDENCE SUR L'ENVIRONNEMENT	4
2.1	INCIDENCE SUR LA POPULATION, LES BIENS MATERIELS, LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE CULTUREL	4
2.2	INCIDENCE SUR LA BIODIVERSITE	4
2.3	INCIDENCE SUR LE SOL ET SOUS-SOL, LES TERRES	5
2.4	INCIDENCE SUR L'EAU	5
2.5	INCIDENCE SUR L'AIR ET LE CLIMAT	6
2.6	INCIDENCE SUR LE BRUIT	7
2.7	INCIDENCE SUR LA GESTION DES DECHETS	8
2.8	INCIDENCE LUMINEUSE	8
2.9	INCIDENCE SUR LA CIRCULATION	9
2.10	INCIDENCE SUR LA SANTE	9
2.11	INCIDENCE DU PROJET EN PHASE TRAVAUX.....	10

1 CONTEXTE DU MEMOIRE RESUME NON TECHNIQUE

Ce document présente de façon synthétique les éléments de l'étude d'incidence sur l'environnement et la santé.

Le site et le projet ont été présenté en pièce 2, ainsi que de manière plus détaillée dans l'étude d'incidence (pièce 6). Pour plus de précisions techniques, le lecteur se reportera au dossier complet.

Nous rappelons ci-dessous les principaux axes du projet.

La société ELIVIA SAS dispose à Villers-Bocage (14310) d'une unité de production spécialisée dans l'abattage d'animaux de boucherie et de transformation de viandes.

Les activités du site sont autorisées au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) par l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2002 modifié.

Actuellement, la production de froid nécessaire aux activités d'abattage et de transformation est assurée conjointement par les structures d'ELIVIA et de la société attenante SOFRINO.

ELIVIA prévoit la mise en service d'une nouvelle installation de réfrigération à l'ammoniac SDM-E2 pour couvrir ses propres besoins en complément de l'installation existante SDM-E1.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- autonomie d'ELIVIA pour la production de froid, maîtrise des installations, gains en souplesse d'exploitation et maîtrise de coûts,
- intégration de dispositifs d'économie d'eau et d'énergie : récupération de la chaleur fatale et pompe à chaleur intégrés à la nouvelle installation, condenseurs adiabatiques à faible consommation d'eau,
- amélioration des mesures de maîtrise des risques : installation neuve, distribution du froid indirecte limitant les quantités d'ammoniac nécessaires.

2 RESUME DE L'ETUDE D'INCIDENCE SUR L'ENVIRONNEMENT

2.1 INCIDENCE SUR LA POPULATION, LES BIENS MATERIELS, LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE CULTUREL

L'établissement est situé en zone d'activité, en dehors des périmètres de protection des monuments historiques.

La nouvelle salle des machines SDM-E2 sera implantée au centre du site dans un local existant entre les bâtiments SOFRINO et ELIVIA, les 2 nouvelles cuves d'eau chaude à 35°C seront implantées à proximité. Ces équipements seront masqués par les bâtiments existants du site.

Seule la cuve de 100 m³ d'eau chaude à 85°C sera visible depuis la rue du chêne au niveau de l'accès du site, elle s'insèrera de manière homogène à proximité des installations déjà existantes.

Le projet ne nécessite pas la construction de nouveaux bâtiments.

L'étude d'incidence sur la santé conclue sur l'absence d'impact sanitaire sur les populations.

Le projet n'aura pas d'incidence notable sur l'urbanisme, la population, les biens matériels, le paysage et le patrimoine culturel.

2.2 INCIDENCE SUR LA BIODIVERSITE

L'établissement est situé dans une zone d'activité éloignée des zones naturelles remarquables.

Aucun cours d'eau, haie remarquable ou zone humide ne borde le site.

ELIVIA ne prévoit pas de nouveaux bâtiments ou d'aménagements susceptibles d'impacter la biodiversité localement. Le projet s'inscrit dans une zone déjà artificialisée.

La zone NATURA 2000 la plus proche est située à 10 km au sud du site.

Le projet de nouvelle installation de réfrigération ammoniac n'aura pas d'incidence sur la qualité des eaux superficielles, de l'air, des habitats, de la faune et de la flore des zones Natura 2000 du secteur d'étude.

Le projet n'aura donc pas d'incidence notable directe ou indirecte sur la biodiversité.

2.3 INCIDENCE SUR LE SOL ET SOUS-SOL, LES TERRES

La nouvelle salle des machines SDM-E2 sera implantée dans un local existant, sur une dalle béton et disposera de capacité de rétention suffisante pour contenir tout l'ammoniac en cas d'incident.

Le projet d'ELIVIA n'aura pas d'incidence sur la qualité des sols et des sous-sols.

2.4 INCIDENCE SUR L'EAU

2.4.1 Consommation d'eau

Le site est alimenté en eau par le réseau d'adduction d'eau potable de la ville.

La consommation d'eau d'ELIVIA en 2024 est de 229 947 m³, dont environ 9 000 m³ sont utilisés pour les tours aéroréfrigérantes (TAR SDM-E1 + TAR SDM-S3 exploitées par SOFRINO), soit environ 4% du volume total consommé.

La SDM-E2 a été conçue pour optimiser la récupération de chaleur fatale de condensation. Ces dispositifs permettent de limiter le recours à des condenseurs évaporatifs qui consomment de l'eau.

De plus, le projet prévoit la mise en place de 4 tours adiabatiques qui ne consommeront de l'eau qu'en été, et jusqu'à 3 fois moins d'eau que les tours aéroréfrigérantes de capacité équivalente.

Ainsi, la SDM-E2 qui remplacera 2 installations SOFRINO SDM-S2 et SDM-S3, consommera moins d'eau à capacité de production équivalente.

Cependant, les économies en volume n'ont pas pu être chiffrées.

Le projet aura une incidence positive sur la consommation d'eau du site.

2.4.2 Traitement des eaux résiduaires

Les eaux résiduaires industrielles rejetées par ELIVIA sont traitées par la station d'épuration biologique à boues activées située à environ 300 mètres au sud-est de l'établissement.

Les eaux traitées sont rejetées dans le cours d'eau de la Seulline qui se jette dans la Seulles puis dans la Manche.

Les résultats d'autosurveillance de la station d'épuration en 2024 sont conformes aux valeurs limites d'émission, à l'exception de quelques dépassements ponctuels observés sur la DCO.

Les eaux de purges de déconcentration des tours aéroréfrigérantes de la SDM-E1 rejoignent le réseau des eaux usées après contrôle du pH en continu. Il en sera de même pour les égouttures des médias humidificateurs des tours adiabatiques de la SDM-E2.

Au regard des économies d'eau évoquées au chapitre précédent, les volumes de purges à traiter diminueront en parallèle. Par ailleurs ces eaux n'apportent pas de pollution organique à traiter.

Les installations de traitement des effluents ne sont pas modifiées.

Le projet n'aura pas d'incidence sur la gestion des eaux résiduaires, ni sur le rejet des eaux traitées au milieu aquatique.

2.4.3 Gestion des eaux pluviales

Le site dispose de réseaux d'eau pluviale séparatif et de 2 déshuileur-débourbeurs.

Les eaux pluviales (voiries et toitures) sont rejetées vers le réseau de la collectivité dans la zone d'activité.

Les salles des machines SDM-E1 n'est pas reliée au réseau d'eau pluviale, il en sera de même pour la SDM-E2. Les eaux de dégivrage et égouttures des condenseurs adiabatiques rejoindront le réseau EU.

Les salles de machines disposent de rétentions adaptées (cf. pièce n°9 ED).

La gestion des eaux pluviales du site ne sera pas modifiée dans le cadre du projet.

Le projet n'aura pas d'incidence sur la gestion des eaux pluviales.

2.5 INCIDENCE SUR L'AIR ET LE CLIMAT

2.5.1 Installations frigorifiques

La production de froid est assurée par des installations fonctionnant à l'ammoniac qui est un fluide à faible impact sur les gaz à effet de serre.

En marche normale, il n'y a aucun rejet de gaz réfrigérant à l'atmosphère.

Les cas de fuites d'ammoniac sont traités dans l'étude des dangers.

2.5.2 Tours aéroréfrigérantes

Les tours aéroréfrigérantes de l'installation frigorifique SDM-E1 ne seront pas modifiées dans le cadre du projet.

Le projet prévoit l'installation de 4 nouvelles tours adiabatiques, ces installations ne présentent pas de risques de développement et dispersion de légionelles.

2.5.3 Installations de combustion

ELIVIA exploite une installation de combustion composée d'une chaudière vapeur, d'un ballon ECS et d'une chaudière au gaz.

Ces appareils de faible puissance fonctionnent au gaz naturel de ville et au propane depuis 2022.

Ces équipements ne sont pas modifiés dans le cadre du projet.

Ces appareils seront moins sollicités grâce aux économies d'énergie liées à la mise en place de pompe à chaleur intégrés à la nouvelle installation de réfrigération à l'ammoniac SDM-E2.

2.5.4 Maîtrise des émissions olfactives

Il n'est pas attendu d'émissions olfactives particulières en situation de marche normale de la future salle des machines.

2.5.5 Utilisation rationnelle de l'énergie et production d'énergie renouvelable

La nouvelle salle des machines SDM-E2 comportera des dispositifs de récupération de chaleur pour le chauffage des locaux et la production d'eau chaude sanitaire, ce qui permettra d'économiser du gaz naturel ou du propane utilisé par les appareils de combustion.

La pompe à chaleur intégrée à la nouvelle installation SDM-E2 permettra d'économiser 3100 MWh/an de gaz par an, soit 19% de la consommation de gaz de l'établissement en 2024.

Parallèlement, la mise en service de cette même pompe à chaleur entraînera une surconsommation électrique de l'ordre de 700 MWh/an (soit une augmentation de 5,5% de la consommation d'électricité du site en 2024).

L'économie globale (gaz + électricité) liée à la mise en place de la PAC 85°C est estimée à 2400 MWh/an soit environ 8% de la consommation globale de l'établissement en 2024.

Cette pompe à chaleur permettra également de diminuer les émissions de CO₂ de l'établissement de 721 t éq. CO₂ /an.

ELIVIA ne dispose pas de suffisamment de détails sur les consommations des SDM-S2 et S3 exploitées par SOFRINO pour chiffrer les économies à l'échelle des 2 établissements.

Les équipements de l'installation frigorifique neuve permettent d'optimiser le nombre de frigories produites par kWh d'électricité consommée, offrant ainsi une efficacité énergétique supérieure à celle des installations existantes.

Le projet aura une incidence positive sur la qualité de l'air et la consommation d'énergie.

2.6 INCIDENCE SUR LE BRUIT

ELIVIA est située dans une zone d'activité, à environ 300 m du centre-ville de Villers-Bocage.

Les principales zones d'habitations sont regroupées au nord-ouest et à l'ouest du site.

Les dernières mesures montrent que les émissions sonores et émergences associées à l'établissement sont conformes à la réglementation en vigueur.

La SDM-E2 sera implantée au centre du site, située à plus de 180m de l'habitation la plus proche.

Le projet SDM-E2 intègre des mesures de limitation des émissions sonores en phase de conception ;

- Implantation des compresseurs dans un local existant qui sera rénové avec des parois et un plafond en béton,
- Caisson acoustique au niveau de l'entrée d'air en façade du local,
- Traitement acoustique par isolant phonique des parois de l'édicule de confinement des condenseurs adiabatiques.

En parallèle, l'installation existante SDM-S3 (actuellement la plus proche des habitations à 150 m) sera dans un premier temps partiellement déaccordée puis supprimée.

Au regard des dispositions retenues par ELIVIA pour la nouvelle SDM-E2, et la suppression à terme d'une source de bruit constituée par la SDM-S3, le projet aura une incidence positive sur les émissions sonore du site.

2.7 INCIDENCE SUR LA GESTION DES DECHETS

Les déchets associés aux installations frigorifiques sont liés aux opérations d'entretien et de maintenance.

Les huiles usagées et les déchets dangereux seront évacués comme actuellement en filière adaptée, avec l'application d'une traçabilité conforme à la réglementation en vigueur.

Le projet n'aura pas d'incidence notable sur les quantités de déchets générées par les activités du site ou leur mode de gestion.

2.8 INCIDENCE LUMINEUSE

L'éclairage extérieur est sur détection de présence et limité au strict nécessaire pour la sécurité du personnel (voies de circulation, parking, etc.).

Cet éclairage est orienté vers le sol pour limiter l'impact lumineux à l'extérieur du site et limiter l'éclairage céleste inutile.

Aucun nouveau dispositif d'éclairage ne sera installé dans le cadre du projet.

Le projet n'aura pas d'incidence sur les émissions lumineuses du site.

2.9 INCIDENCE SUR LA CIRCULATION

Le site est accessible depuis la rue du chêne qui rejoint le boulevard du 13 juin 1944.
L'établissement se situe à proximité des échangeurs de l'A84 qui reliant Caen à Rennes.

Les aires de circulation sur le site sont en enrobé, et des panneaux de signalisation renseignent les chauffeurs sur le sens de circulation au sein de l'établissement.

Le projet n'aura aucune incidence sur la circulation.

2.10 INCIDENCE SUR LA SANTE

Les enjeux sanitaires potentiels associés aux installations frigorifiques sont :

- le risque de développement de légionelles dans les tours aéroréfrigérantes
- le bruit associé aux installations (compresseurs, ventilateurs des condenseurs)

ELIVIA exploite 2 TAR qui sont les condenseurs évaporatifs de l'installation SDM-E1. Elles sont exploitées et surveillées conformément aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 13 décembre 2004.

Le risque de prolifération de légionelles au niveau des tours aéroréfrigérantes est réduit du fait des dispositions préventives mises en œuvre (traitement biocide, nettoyages réguliers). Des analyses bactériologiques sont réalisées régulièrement conformément à la réglementation.

Le suivi analytique ne montre aucune non-conformité vis-à-vis du risque de développement de *Legionella pneumophila*.

Les tours aéroréfrigérantes de la SDM-E1 ne sont pas modifiées dans le cadre du projet.

ELIVIA poursuivra leur exploitation comme actuellement, en appliquant le plan de maîtrise et de surveillance tel que prescrit par l'arrêté ministériel du 13 décembre 2004.

Pour la SDM-E2, il est prévu l'installation de 4 nouvelles tours adiabatiques. Ces installations ne présentent pas de risques de développement et dispersion de légionelles.

Concernant les émissions sonores, la nouvelle SDM-E2 sera implantée au centre du site. Elle sera donc particulièrement éloignée des secteurs d'habitation.

Les dispositifs de maîtrise des émissions sonores ont été présentés.

A terme, la SDM-S3 et sa tour aéroréfrigérante sera mise à l'arrêt, supprimant ainsi une source sonore de l'établissement.

Le projet ne présente donc pas de risques sanitaires particuliers pour les populations riveraines.

2.11 INCIDENCE DU PROJET EN PHASE TRAVAUX

La nouvelle installation ammoniac SDM-E2 sera implantée dans un local existant qui fait l'objet d'un réaménagement préalable.

Les déchets de chantier seront évacués conformément à la réglementation en vigueur.

La base vie est implantée à l'intérieur du site, les accès au site ne sont pas modifiés lors de la phase travaux. Ceux-ci auront lieu au centre du site limitant les impacts visuels et sonores.

Des plans de prévention seront établis avec les entreprises intervenant sur le chantier, conformément à la réglementation en vigueur.